

Décision Générale colonial

Décision n° 768 12 juiellet 1952

n° 768 12

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 12 juillet 1952
Numéro JO n° 8 du 01/08/1952	Date du numéro 1 août 1952

TEXTE INTÉGRAL

Pour compter du 1er juin 1952, le salaire mensuel de M. Pihodes (Pierre), comptable auxiliaire du Service des Travaux publics (Usine des Eaux), est porté à trente-neuf mille francs (39.000 fr.), exclusif de toute indemnité y compris celles pour, charges de famille.